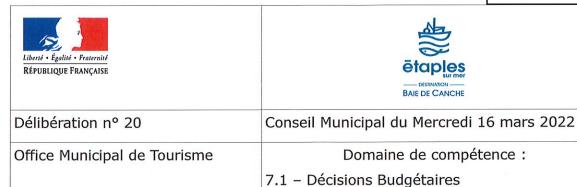
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2022



Le Mercredi Seize Mars deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 04/03/2022

Membres présents : 25 puis 23 (Messieurs Grégory HURTREL et Jean-Pierre LAMOUR quittent l'assemblée à 20 h 05)

Membres ayant donné pouvoir : 5 puis 6

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 3

Nombre de votants : 30 puis 28

Affiché le 18/03/2022

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Grégory HURTREL (quitte l'assemblée à 20 h 05) à Monsieur René BONVOISIN et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s): 0

Absent (s) non excusé(s): Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Votants : 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, détenteur du pouvoir de Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, quitte l'assemblée à 20 h 05)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2022 - Bagatelle

Rapporteur: Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Autoriser le dépôt vente de billetterie du Parc d'Attractions « Bagatelle » au Pôle Tourisme

« Corderie »

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer» en date du mercredi 9 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le dépôt vente de billetterie « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires ci-dessous :
 - Les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2022 sont les suivants :
- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif unique de 21.50 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 4 % sur le tarif unique de 21.50 € soit 0.86 € par billet vendu.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 18 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.